

## Sermaize les Bains, le 18 juin 2015

Le Conseil Communautaire se réunira à Sermaize les Bains à la salle annexe le **24 juin 2015** à vingt heures.

### Ordre du jour :

- **Attribution du FPIC (*Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal*)**
- **Commission communication: nomination d'un membre supplémentaire**
- **Création d'un groupe de travail "transfert de la compétence scolaire"**
- **Ressources humaines: règlement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents titulaires et non-titulaires.**
- **Ressources humaines: poste d'Attaché territorial-compléter la délibération n°24/2015 sur les qualifications requises et rémunération de l'agent**
- **Questions diverses**

Le Président,

Joël CHANTEREAUX



Par suite d'une convocation en date du 18 juin 2015, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à Sermaize les Bains le 24 juin 2015 à 20h00 sous la présidence de Monsieur CHANTEREAUX Joël. La majorité des membres en exercice étant présents, ils peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

### Nombre de conseillers :

En exercice : 22  
Présents : 17  
Votants : 18

Etaient présents : Jacques-Vianney ANGO  
Marc AUBRY-Mélanie BRANCOURT-  
Richard BURDAL- Joël CHANTEREAUX –  
Claude DOYEN – Thierry FARGETTE –  
Michèle GILLET - Franck GRESLON -Denise  
GUERIN – Sylviane HUSSON -Jean-François  
LAKOMY – Pierre LEGUILLOU- Martine  
MILLOT Gisèle PEGURRI — Françoise  
PEROT - Jean-Marie SERGENT- Claude  
SCHEMITTE

Etaient excusés : – Marc AUBRY (pouvoir à  
Monsieur LE GUILLOU) Olivier GORIUS- -  
Jérôme ROUSSEL

Etait absent: Christine AUBRY -Pierre-Marie  
DELABORDE

De 20h00 à 20h30, deux conseillers de pôle emploi service pole entreprises ont le contrat unique d'insertion et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE).

La séance de conseil communautaire commence à 20h30.

Madame MILLOT a été élue secrétaire de séance.

Le Président fait procéder à la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

Le Président invite l'Assemblée à examiner les différentes affaires à l'ordre du jour.

### **N°28/2015 Attribution du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)**

Avant la séance une annexe a été jointe à l'invitation de la réunion reprenant deux hypothèses pour la répartition du FPIC.

Une somme de 140 561€ est allouée pour l'ensemble de la communauté de communes et des communes membres.

#### 1/ Le droit commun

La communauté de communes recevrait 44762€ et le solde serait réparti entre les 7 communes.

#### 2/la majorité des 2/3

La communauté de communes recevrait 73 500€ et le solde serait réparti entre les 7 communes membres.

Le Président fait part de la récente réunion de la commission des finances lors de laquelle la situation du premier semestre 2015 a été analysée. Il rappelle que la ligne de trésorerie mise en place au début de l'année 2015 est utilisée à hauteur de 81 000€ sur les 100 000€ prévus.

Vu le cout de la ligne de trésorerie (intérêt et sommes prélevée sur la partie non utilisée) il convient de la rembourser rapidement.

L'option du vote à la majorité des 2/3 faciliterait ce remboursement.

Il mentionne également que les investissements 2015 sont très limités au regard des conditions financières depuis le début du mandat.

Plusieurs membres de l'assemblée ont insisté sur la gestion financière de la codecom qui doit être plus saine et d'autres membres souhaitent maintenir le dispositif de droit commun comme l'année précédente.

Madame HUSSON soumet l'hypothèse de gros travaux à réaliser en urgence avant la fin de l'année; si le cas se présentait comment seraient-ils financés?

Monsieur le GUILLOU "un coup cela peut arriver, mais il faut avancer"

Le président demande à tous "aujourd'hui à quoi sert la communauté de communes? Est-ce que les communes sont prêtes à reprendre individuellement la gestion des déchets et l'assainissement?"

Le président invite l'assemblée au vote sur l'option de la majorité des 2/3.  
(Par 13 voix pour et 5 contre)

**DECIDE** d'opter pour une répartition à la majorité des 2/3.

### **N°29/2015- Commission communication: nomination d'un membre supplémentaire**

Le président fait part de la demande de Françoise PEROT d'intégrer la commission communication ainsi que celle de Madame Denise GUERIN (en supplément/ en plus).

Le Conseil à l'unanimité approuve leurs candidatures.

### **N°30/2015 -Création d'un groupe de travail "transfert de la compétence scolaire"**

En prévision de la fusion de notre communauté de communes avec une ou plusieurs autres limitrophes et des travaux qui ont été préparés en amont par les communes membres de la CODECOM : prendre la compétence scolaire, un groupe de travail doit être créé.

Plusieurs candidatures sont proposées:

- |                 |                        |
|-----------------|------------------------|
| - Marc AUBRY    | - Jean François LAKOMY |
| - Claude DOYEN  | - Martine MILLOT       |
| - Denise GUERIN | - Françoise PEROT      |

Une conseillère municipale de Pargny sur Saulx ne faisant pas partie du conseil communautaire est proposée par le Président. Madame Monique DEBRAND (en charge des affaires scolaires) participera à ce groupe.

Le Conseil **adopte** à l'unanimité ce groupe de travail qui sera piloté par Madame MILLOT.

### **N°31/2015- Ressources humaines: règlement des heures complémentaires et supplémentaires aux agents titulaires et non-titulaires.**

Vu la loi 84-53 dans son article 88 du 26/11/1984 prévoit "la délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires est une pièce obligatoire pour le paiement"

Les emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires et complémentaires sont les suivants:

- Adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe

- Adjoint technique de 1ere classe
- Adjoint technique principal de 2eme classe et 1ere classe
- L'animatrice du relais services publics: adjoint d'animation 1ere classe
- Le maitre-nageur de la piscine intercommunal
- Les régisseurs de la piscine
- Adjoint administratif de 1ere classe
- Adjoint administratif principal de 2eme classe et 1ere classe
- Attaché territorial

Après présentation, le Conseil **décide à l'unanimité** l'établissement de cette délibération.

**N°32/2015- Ressources humaines: poste d'Attaché territorial-compléter la délibération n°24/2015 sur les qualifications requises et rémunération de l'agent.**

Dans le cas d'un recrutement d'un agent non-titulaire, il devra justifier de certaines qualifications requises pour ce poste (niveau d'études *et expériences professionnelles à déterminer*).

Sur ce point le conseil se prononce à l'**unanimité** pour préciser que les qualifications du poste impose un niveau d'étude bac+3 voir +5 et une expérience professionnelle est exigée.

Le conseil en second lieu se prononce sur la rémunération.

Madame SMYRNE précise les échelons et les montants correspondants (de l'échelon 1 à 5).

Suite à cela le conseil accepte à l'**unanimité** les propositions sus mentionnés.

**Questions diverses:**

1/ Il est évoqué la question des encombrants.

Madame le Maire de Sermaize les Bains demande s'il est possible de renouveler l'opération comme l'an dernier dans les mêmes conditions. Il est prévu au cours du mois d'octobre.

Madame GUERIN demande le modèle de la lettre pour sa commune.

Madame MILLOT intervient pour des déchets abandonnés sur le territoire de sa commune et demande au Président de faire le nécessaire pour remédier à cette nuisance dans le cadre de son pouvoir spécial.

2/rencontre avec le Président du SYMSEM

Le Président a rencontré Monsieur SCHULER Président du SYMSEM pour la gestion des déchets et la REOM dans le cadre d'une adhésion future.

Ce dernier précise que son syndicat ne gère pas les bio déchets en porte à porte mais qu'une dérogation est possible.

Il ajoute que si la REOM est perçue il n'y a pas besoin d'un budget annexe et elle peut être facturée directement aux propriétaires.

3/Point sur l'assainissement

Le Président laisse la parole à Monsieur DOYEN.

Il intervient sur les projets en cours:

- La rédaction du règlement du service assainissement non collectif en cours. Une diffusion est programmée.
- La poursuite des travaux de l'AMO engagé en novembre 2014. Le bureau d'étude B3E vient de nous transmettre un dossier de consultation des entreprises pour le futur marché diagnostic des réseaux (cout de la prestation est de 200 000€ subventionnable à 80%°).
- Ce dossier sera transmis aux membres de la commission dans les jours à venir en prévision d'une réunion au début du mois de septembre.

#### 4/la formation certiphyto

Mademoiselle SMYRNE informe que la formation aura lieu en octobre et qu'elle va inscrire en ligne tous les participants.

Elle a noté dans un tableau avec l'aide des maires les noms de quelques agents.

Il manque plusieurs personnes mais l'information lui sera transmise très rapidement par Madame MILLOT et Madame GUERIN.

#### 5/autres informations: les réunions à venir

Le calendrier des rencontres avec les autres intercommunalités est rappelé :

- Vendredi 26 juin: Rencontre avec la CA de Saint Dizier
- Mercredi 1<sup>er</sup> juillet : Rencontre avec la COPARY.

La plupart des membres du conseil participeront à la réunion du 1<sup>er</sup> juillet.

#### 6/Caractérisation du 17 juillet 2015

Valentine SMYRNE rappelle la date de la prochaine caractérisation à la Chapelle Saint Luc

Monsieur BURDAL et Monsieur DOYEN proposent de s'y rendre.

#### 7/ mutualisation: les ramettes de papiers

Valentine transmet aux maires une feuille qu'ils doivent lui retourner avec leur besoins (mairie et école le cas échéant)

#### 8/ compte rendu de la réunion du 15 juin à VANAULT LES DAMES

Madame SMYRNE remet à chaque maire le compte rendu de la rencontre du groupe de travail sur le projet de réorganisation territoriale.

#### 9/la navette piscine

Une affiche est distribuée à chaque maire pour diffusion ( à l'exception de Sermaize). Une autorisation de transport doit être signé par les parents et Monsieur LAKOMY demande

si une copie de leur assurance responsabilité civile est prévue ce qui est légal comme dans le cadre du transport scolaire.

#### 10/ DICT-Dématérialisation

Le Président interroge Madame le Maire de Pargny sur la plate-forme DICT. Elle lui répond que Monsieur CABART et Monsieur ALTMEYER gèrent cette plate-forme et qu'il peut les contacter.

#### 11/Intervention de Monsieur FARGETTE

A propos des bornes incendies: elles doivent être vérifiées par une entreprise extérieure et non plus par le SDIS.

Et également au sujet des factures d'eau : La secrétaire de mairie Madame GODARD est venue plusieurs fois à la Communauté de communes pour faire ses factures mais elle a eu quelques soucis.

"La CC est responsable du bon fonctionnement de son logiciel".

#### 12/ Intervention de Madame MILLOT

Elle précise qu'elle a reçu le colonel POIX du SDIS avec le Capitaine CHABANOIS et le Lieutenant SOUAILLE au sujet du projet d'agrandissement du centre de secours de Sermaize les Bains (environ 80 m2). Le cout envisagé de cette extension est de 300 000€ environ (VRD, maitre d'œuvre et construction)

#### 13/ Intervention de Madame GUERIN

Elle évoque le problème de l'ESAT à la déchèterie; une réunion est prévue à la mairie de Pargny sur Saulx, lundi 6 juillet prochain à laquelle le Président sera présent.

*L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22h30*

Le Président,  
Joël CHANTEREAUX